

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

COMPTE RENDU de la réunion du 05 juin 2026

Début de la séance à 18h, sous la présidence de M. Le Maire, Christian VACHIER-MOULIN

Présents :

M.VACHIER-MOULIN Christian

M.ALLEGRE Sébastien

Mme DESTAIN Corinne

M.RAGOT Eric

Mme TROUILLET Véronique

Mme DESSAUD Sylvie

M.FORTIER Frédéric (arrivée à 18h30)

Mme GERBE Patricia

M. DE VILLEBONNE Alain

Participation de la secrétaire de mairie, Céline ANDRIEU

Pouvoirs :

M. ARNAUD Sébastien a donné pouvoir à M. RAGOT Eric

Mme D'AQUINO Laure a donné pouvoir à Mme DESTAIN Corinne

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut commencer.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux précédents (31/03/26, 29/04/26 et 12/05/26)

Madame Gerbe venant juste de prendre connaissance de PV et n'ayant pas eu le temps de les lire préfère s'abstenir.

Monsieur De Villebonne n'ayant pas assisté aux derniers conseils municipaux, préfère s'abstenir.

▪ Pour l'ensemble des 3 PV

Abstentions : 2, Mme Gerbe Patricia, M De Villebonne Alain

Pour : 8

Contre : 0

Les procès-verbaux sont approuvés avec 8 voix

2 – Elections sénatoriales

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections des sénateurs du Vaucluse du 27 septembre 2026

Pour notre commune nous devons élire 1 titulaire et 3 suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret

Le bureau est composé de M. De Villebonne et Mme Trouillet et M. Allègre et Mme Destain

M. Christian Vachier-Moulin se présente comme titulaire.

Après dépouillement par Monsieur Allègre, et lecture des résultats par Monsieur De Villebonne, M. Vachier-Moulin est élu avec 10 voix

M. Sébastien Allègre se présente comme 1^{er} suppléant.

Après dépouillement par Monsieur Allègre, et lecture des résultats par Madame Trouillet, M. Sébastien Allègre est élu avec 10 voix

Mme Corinne Destain se présente comme 2^{ème} suppléante.

Après dépouillement par Monsieur Allègre, et lecture des résultats par Monsieur De Villebonne, Mme Corinne Destain est élue avec 10 voix

M. Eric Ragot se présente comme 3^{ème} suppléant

Après dépouillement par Monsieur Allègre, et lecture des résultats par Madame Trouillet, M. Eric Ragot est élu avec 10 voix.

Monsieur Frédéric Fortier arrive à 18h30.

3 – Marché de travaux « Rénovation du gîte et création d'un espace restauration type « bistrot de pays » - Avenants aux lots 2 et 3

Pour le lot 2 : Au vu du déroulement du chantier des travaux complémentaires sont nécessaires : la pose de plinthes, l'enduit du plafond vouté de la cuisine, la mise en œuvre de faux plafond dans la circulation de l'escalier vers le dortoir, modification des ouvertures de placard et baguette de portes, création d'un placard dans la salle de billard (en remplacement du placard prévu initialement dans la salle du moulin, au niveau de la pierre)

Madame Gerbe demande si la porte coupe-feu entre le bistrot et la salle du moulin est validée (à voir) et si la porte du placard dans la « salle de billard » sera sécurisée.

M. De Villebonne précise que la disposition du placard avait été réfléchi initialement pour être au plus proche pour le gérant du bistrot, et demande pourquoi il est prévu de le changer de place.

Monsieur Ragot lui répond que l'installation d'un placard près de la pierre ne respectait pas la salle du moulin, et que cela la dénaturait. Cela poserait aussi un problème par rapport au sas de sécurité. Monsieur Montoux (Bati Vérone Décoration) a souligné qu'il y avait un problème de mètres et que 40 m² de toiture avaient été oublié.

Le montant de ces travaux complémentaires est de 13 905,46 € HT

Pour le lot 3 : Au vu du déroulement du chantier des travaux complémentaires sont nécessaires :
fourniture et pose d'un meuble vasque, d'un receveur de douche et d'une bonde de douche,
Le montant de ces travaux complémentaires est de 829,20 € HT.

Madame Gerbe demande pourquoi on propose l'avenant du lot 3 en délibération alors que l'avenant du lot 1 n'avait pas été voté.
Tous les deux sont inférieurs à 10 000€.

Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative au marché de travaux, avenants aux lots 2 et 3 est approuvée à l'unanimité

4 – Rénovation du gîte et création d'un espace restauration type « bistrot de pays » : attribution procédure adaptée (MAPA) cuisiniste

Il est proposé de reporter cette délibération puisque la mairie ne dispose que d'un seul devis pour l'aménagement de l'espace bar.

Madame Gerbe demande ce qui est prévu pour le plancher au niveau du bar. Il est prévu une réhausse de plancher par rapport au passe-plat. Le bar sera fixé au niveau de l'ancien lavabo. Monsieur Fortier demande s'il y a une liste de matériel à commander pour la livraison de la cuisine. La cuisine sera déjà équipée. La validation du devis concerne le bar. Madame Gerbe souligne que si la commune fournit du matériel, elle est responsable de sa maintenance. De plus elle rappelle que plus la commune investit, plus le loyer sera élevé.

Décision validée à l'unanimité.

5 – Aménagement salle du Moulin : modification contrat de maîtrise d'œuvre.

Il résulte de la volonté de mettre la salle du moulin à disposition des vitrollains avec une offre de service adaptée à cette mise à disposition.

La modification du projet porte sur la modification de la porte de communication bistrot / salle du moulin et le reste des aménagements. A l'origine, il avait été prévu de gérer le chantier du gîte simultanément avec celui de la salle du Moulin.

Les modifications envisagées nous obligent à déposer une nouvelle autorisation de travaux, et donc de repartir de zéro.

Vast architecture va nous proposer un avenant afin de pouvoir continuer à travailler sur le projet de la salle du moulin, et nous fait cadeau des phases 1 et 2, c'est-à-dire « esquisse », et « avant-projet ».

Pour rappel, la salle du moulin est classée au Petit Patrimoine.

M. De Villebonne revient sur le côté pratique qu'aurait présenté l'emplacement du placard dans la salle.

Monsieur Allègre indique que le futur gérant s'adaptera avec l'outil de travail.

Le plafond de la salle aurait besoin d'être rénové mais les travaux n'ont pas été chiffrés au départ. L'entreprise qui intervient nous spécifie bien que si elle doit le refaire ce sera en totalité.

M. Fortier indique qu'il va être nécessaire de rechercher des aides supplémentaires pour la rénovation de la salle du Moulin.

Madame Gerbe demande si Trivia va demander une majoration de ses tarifs. Non, il n'y en aura pas.

Y aura-t-il une majoration de la commission de sécurité (Véritas) ? Elle n'a pas encore été envoyée.

Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.

Abstentions : 1 – M. Alain De Villebonne.

Pour : 10

Contre : 0

6– Attributions de Fonds d'Aide aux Jeunes

L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 346 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2025. Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département, mais la commune a reçu un courrier du Conseil Départemental demandant une participation financière qui s'élèverait à un forfait de 200€ pour une commune de moins de 2000 habitants.

Monsieur le Maire jugeant cette somme trop élevée pour une petite commune comme Vitrolles en Luberon, propose de rester sur ce qui a toujours été fait jusqu'à maintenant, à savoir une participation de la commune à hauteur de 50€ (soit 23 cts/habitant).

Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

6– Questions diverses

- Nous avons été relancé par Vaucluse Ingénierie qui avait été sollicité par l'ancienne équipe municipale pour travailler sur 3 projets sur le village ; le garage près de l'église, le projet parking route de Céreste, et les jardins partagés. Un rendez-vous sera proposé avec M. IKERBANE pour faire le point

- Concernant le garage en face de l'église, une étude géotechnique doit être réalisée afin de savoir si le sol est solide.

- Une visio a été organisé avec M. Maisonobe des « bistrots de pays », il s'agit de remettre en route le dossier de candidature pour la gérance du gîte. Il faut prévoir un délai de 3 mois environ pour permettre de recevoir l'ensemble des candidatures. Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur le dossier. Un début d'exploitation serait envisageable début 2027.

Il y a un petit contretemps pour le poste peinture : le chanvre ne sèche pas.

- La mairie a été sollicitée par l'association Chat bleu de Grambois, pour louer la salle de l'école début juillet. L'association propose des activités pour les enfants.

- Concernant les parcelles « consorts Maziarz » que Monsieur Niforos doit racheter : Ce dernier est d'accord pour accorder une servitude perpétuelle au niveau de l'entrée du chemin de Peyre Sau, et n'est pas intéressé par la parcelle B444, qui se situe au-dessus de la piste de Roumagou. La mairie pourrait la racheter, ainsi que les parcelles qui se situent au milieu du communal (environ 8ha).

Monsieur De Villebonne demande si le projet de l'aménagement de la parcelle au nord du chemin de Peyre Sau est abandonné. L'idée était de faire une aire de parking pour les promeneurs et les chasseurs, d'installer une citerne et d'aménager la piste de Roumagou. Est-ce que dans le cadre de la servitude Monsieur Niforos va accepter ?

Monsieur le Maire indique que la citerne ne protégerait qu'une maison sur 2 là où elle était prévue. Monsieur Bricot du Syndicat Mixte avait dit que l'installation était programmée

- La mairie informe qu'un devis a été demandé à Marceau Paillason pour des travaux de débroussaillage sur la commune.

- Madame Gerbe demande ou en est la réfection de l'église ? Un architecte était venu faire un diagnostic. La municipalité va le relancer pour avoir ses conclusions.

- Madame Gerbe demande également des nouvelles de la signalisation en attente pour l'arrêt de bus pour le quartier du Serre. La Région sera relancée sur ce point.

- La question est posée au sujet des arrêts du transport scolaire pour l'école de Grambois. Il faut voir directement avec le transporteur.

Fin de séance à 21h